

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX****SEANCE DU 29 MARS 2023****Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-01 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Approbation du procès-verbal du 15 février 2023**

Monsieur le Maire, avant de passer à l'examen de l'ordre du jour, demande au conseil municipal de bien vouloir lui faire connaître s'il y a des corrections éventuelles à apporter au procès-verbal n°202301 du 15 février 2023.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire  
Thierry ZANATTA**

  
Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-02 : FINANCES : Approbation du compte de gestion 2022**

Considérant que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

Considérant qu'après examen des mandats et des titres émis par l'ordonnateur, le compte de gestion, présenté en annexe de la délibération, correspond en tout point avec la comptabilité de la commune sur l'exercice budgétaire 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'année 2022 sans observations ni réserves sur la tenue des comptes.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire  
Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-03 : FINANCES : Adoption du compte administratif 2022**

*Vu l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales*

*Vu le compte administratif et ses annexes*

Considérant que le compte administratif est le document comptable qui retrace les flux financiers de l'exercice 2022 du budget de la Commune de Brax,

Considérant l'examen du compte administratif ci-dessous :

a) Section de fonctionnement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 1 887 538,62€ (Mandats émis + charges rattachées) pour des recettes à hauteur de 2 280 470,26€ ce qui dégage pour 2022 un excédent de 392 931,64€ ainsi qu'un report antérieur en section de fonctionnement 200 000,00€.

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – REALISATIONS**  
(y compris les restes à réaliser et rattachements N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
011 Charges à caractère général (1)	706 396,88	70 Prod. services, domaine, ventes diverses	118 571,50
012 Charges de personnel et frais assimilés (1)	961 282,14	73 Impôts et taxes (sauf 731)	612 683,00
		731 Fiscalité locale	970 027,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (1)	170 816,96	74 Dotations et participations (1)	485 304,29
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	75 Autres produits de gestion courante (1)	59 720,07
014 Atténuations de produits	10 737,00	013 Atténuations de charges (1)	34 164,40
016 APA	0,00	016 APA	0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00	017 RSA / Régularisations de RMI	0,00
<b>Total dépenses de gestion des services</b>	<b>1 849 232,98</b>	<b>Total recettes de gestion des services</b>	<b>2 280 470,26</b>
66 Charges financières	30 534,45	76 Produits financiers	0,00
67 Charges spécifiques (1)	0,00	77 Produits spécifiques (1)	0,00
68 Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (1)	291,39	78 Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (1)	0,00
<b>TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES</b>	<b>I 1 880 058,82</b>	<b>TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES</b>	<b>II 2 280 470,26</b>

OPERATIONS D'ORDRE (2)			
042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	7 479,80	042 Opérations ordre transf. entre sections (3)	0,00
043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00	043 Opérations ordre intérieur de la section	0,00
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>III 7 479,80</b>	<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE</b>	<b>IV 0,00</b>

RESULTAT REPORTE DE N-1			
002 Résultat de fonctionnement reporté	V 0,00	002 Résultat de fonctionnement reporté	VI 200 000,00

<b>TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>I + III + V 1 887 538,62</b>	<b>TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>II + IV + VI 2 480 470,26</b>
---	---------------------------------	---	----------------------------------

<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (4)</b>	<b>592 931,64</b>
--	-------------------

(1) Hors dépenses et recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(2) DF 042 = RI 040 ; RF 042 = DI 040 ; DF 043 = RF 043.

(3) Les comptes 68 et 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(4) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

b) Section investissement.

Elle présente en dépenses un montant réalisé de 383 819,50€ pour des recettes à hauteur de 991 512,07€ ce qui dégage un excédent pour 2022 de 607 692,57€ et avec un excédent antérieur de 980 646,30€.

### SECTION D'INVESTISSEMENT – REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	Libellé	Mandats	Titres
018	RSA	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (1)		56 443,51
16	Emprunts et dettes assimilées (2)		400 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (1)	2 138,45	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (1) (11)	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (1)	100 095,29	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (1) (3)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (1)	51 258,38	0,00
<b>Total des réalisations d'équipement</b>		<b>153 492,12</b>	<b>456 443,51</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (4)	0,00	74 544,78
13	Subventions d'investissement (1) (5)	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	140 690,78	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (1)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations financières</b>		<b>140 690,78</b>	<b>74 544,78</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	89 636,60	89 636,60
<b>Total des réalisations réelles en investissement</b>		<b>383 819,50</b>	<b>620 624,89</b>
040	Opérations ordre transf. entre sections (8) (9)	0,00	7 479,80
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00	0,00
<b>Total des réalisations d'ordre en investissement</b>		<b>0,00</b>	<b>7 479,80</b>

#### TOTAL DES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE

<b>TOTAL</b>	I + III	<b>383 819,50</b>	II + IV	<b>628 104,69</b>
--------------	---------	-------------------	---------	-------------------

#### RESULTATS ANTERIEURS

<b>001 Solde d'exécution de la section d'investissement N-1 reporté</b>	V	<b>0,00</b>	VI	<b>980 646,30</b>
<b>1068 Excédents de fonctionnement capitalisés</b>			VII	<b>363 407,38</b>

#### TOTAL CUMULE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

<b>TOTAL DE LA SECTION</b>	I + III + V	<b>383 819,50</b>	II + IV + VI + VII	<b>1 972 158,37</b>
<b>SOLDE D'EXECUTION (recettes – dépenses) (10)</b>		<b>1 588 338,87</b>		

(1) Hors dépenses et recettes imputées au chapitre 018.

(2) Sauf 165, 166 et 16449.

(3) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(4) En recettes, sauf 1068.

(5) En recettes, détail du 138.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(10) Mettre le signe (-) en cas de déficit ou (+) en cas d'excédent.

(11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

#### c) résultats de clôture 2022

En fonctionnement :

- Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 pour la commune donne un excédent de 392 931,64€ auquel est rajouté un excédent reporté de 2021 de 200 000,00€ ce qui donne comme résultat de clôture 2022 un excédent de 592 931,64€.



En investissement :

- Le résultat d'investissement de la commune pour l'exercice 2022 donne un excédent de 607 692,57€ auquel est rajouté l'excédent reporté de 2021 de 980 646,30€ ce qui donne un résultat de clôture 2022 en excédent de 1 588 338,87€.

<b>II – PRESENTATION GENERALE</b>				<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE – EXECUTION DU BUDGET</b>				<b>A</b>
		<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE</b> (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 887 538,62	G 2 280 470,26
	Section d'investissement	B	383 819,50	H 991 512,07
		+		+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE</b> N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I 200 000,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J 980 646,30 (si excédent)
		=		=
<b>TOTAL EXERCICE</b> (réalisations + reports N-1)		= A + B + C + D	2 271 358,12	= G + H + I + J 4 452 628,63
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b> (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L 0,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E + F	0,00	= K + L 0,00
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	= A + C + E	1 887 538,62	= G + I + K 2 480 470,26
	Section d'investissement	= B + D + F	383 819,50	= H + J + L 1 972 158,37
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A + B + C + D + E + F	2 271 358,12	= G + H + I + J + K + L 4 452 628,63

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver et d'arrêter, en dehors de la présence de Monsieur le Maire, le Compte Administratif 2022 annexé à la présente délibération.

Par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	1 (ZANATTA Thierry)

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
 Date : 30/03/2023  
 Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

Date de convocation : 24/03/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAIS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-04 : FINANCES : Affectation du résultat du compte administratif 2022**

Considérant que le compte administratif fait apparaître les résultats suivants :

- En fonctionnement : 592 931,64 €
- En investissement : 1 588 338,87 €

L'affectation des résultats proposée est la suivante :

Fonctionnement Investissement TOTAL

Reprise résultat antérieur (2021) après affectation (a)	200 000,00	980 646,30	1 180 646,30
Recettes de l'exercice 2022 (b)	2 280 470,26	991 512,07	3 271 982,33
Dépenses de l'exercice 2022 (c)	1 887 538,62	383 819,50	2 271 358,12
Résultats de l'année 2022 (d) = (b)-(c)	392 931,64	607 692,57	1 000 624,21
Résultats bruts 2022 (e) = (a)+(d)	592 931,64	1 588 338,87	2 181 270,51

AFFECTATION DES RESULTATS



dépenses au 002 (reprise du déficit)		
recettes au 002 (reprise de l'excédent)	250 000,00	
dépenses au 001 (reprise du déficit)		
recettes au 001 (reprise de l'excédent)		1 588 338,87
recettes au 1068 (titrage en 2023)		342 931,64

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'affecter à la section d'investissement au compte 1068 la somme de 342 931,64€ et de reprendre 250 000€ pour la commune en recettes de fonctionnement au compte 002.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-05 : FINANCES : Taux de fiscalité directe locale pour 2023**

*Vu l'article 1636 B sexies du CGI ;*

*Vu la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 ;*

Considérant que les dispositions de l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts (CGI) selon lesquelles le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale,

Considérant que les taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté à compter de 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires et les locaux meublés non affectés à la résidence principale

Considérant que les taux de fiscalité seront reconduits dans les mêmes termes que pour l'exercice 2022 comme indiqué dans le tableau suivant :

TAXES	Taux 2022 (rappel)	Taux 2023
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS)	10,33%	10,33%

Taxe Foncière sur les propriétés bâties	38,78%	38,78%
Taxe Foncière sur les propriétés non bâties	95,61%	95,61%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De voter pour 2023, les taux suivants :
  - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à la résidence principale (THRS) : 10,33%
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties soit 38,78%
  - Taxe foncière sur les propriétés non-bâties soit 95,61%

Par :

Voix pour :	15
Voix contre :	0
Abstention :	5 (BEUGNIET Philippe, LAMOTTE Anne, LEPINEUX François, MANGION Christophe MORELOT Gilles)
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

Date de convocation : 24/03/2023

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-06 : FINANCES : Budget primitif pour 2023**

*Vu le budget primitif pour 2023 annexé ;*

Considérant que le budget est présenté en équilibre tant en investissement soit 2 544 000€ qu'en fonctionnement soit 2 500 000€.

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	2 544 000,00	955 661,13
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 588 338,87
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 544 000,00	2 544 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 500 000,00	2 250 000,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 250 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 500 000,00	2 500 000,00
TOTAL DU BUDGET (4)		5 044 000,00	5 044 000,00

En détail, voici les dépenses d'investissement :

### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	165 000,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	70 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 624 000,00	0,00	2 085 000,00	0,00	2 085 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	185 000,00	0,00	117 000,00	0,00	117 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>2 044 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 312 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 312 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	223 000,00	0,00	170 000,00	0,00	170 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	2 000,00	0,00	2 000,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>223 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>172 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	300 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 567 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 514 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 514 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 597 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 544 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 544 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>
--	--	--	--	--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 544 000,00</b>
---	--	--	--	--	---------------------

En détail, voici les recettes d'investissements :

### RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	44 000,00	0,00	35 000,00	0,00	35 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>444 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>35 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	24 946,32	0,00	13 729,49	0,00	13 729,49
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	363 407,38	0,00	342 931,64	0,00	342 931,64
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	290 000,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>678 353,70</b>	<b>0,00</b>	<b>646 661,13</b>	<b>0,00</b>	<b>646 661,13</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	300 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 422 353,70</b>	<b>0,00</b>	<b>711 661,13</b>	<b>0,00</b>	<b>711 661,13</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (10)	114 000,00		214 000,00	0,00	214 000,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	80 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>194 000,00</b>		<b>244 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 616 353,70</b>	<b>0,00</b>	<b>955 661,13</b>	<b>0,00</b>	<b>955 661,13</b>
+						
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>1 588 338,87</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>2 544 000,00</b>

#### Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**214 000,00**

En détail, voici les dépenses de fonctionnement :

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	740 000,00	0,00	860 000,00	0,00	860 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00	0,00	1 050 000,00
014	Atténuations de produits	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	260 000,00	0,00	270 000,00	0,00	270 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 070 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 200 000,00</b>
66	Charges financières	50 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		6 000,00	0,00	6 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 120 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 256 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 256 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (4)	114 000,00		214 000,00	0,00	214 000,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	80 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>194 000,00</b>		<b>244 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>244 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 314 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 500 000,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>2 500 000,00</b>

En détail, voici les recettes de fonctionnement :

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	20 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	110 000,00	0,00	131 500,00	0,00	131 500,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	579 000,00	0,00	612 000,00	0,00	612 000,00
731	Fiscalité locale	935 000,00	0,00	1 020 000,00	0,00	1 020 000,00
74	Dotations et participations (3)	404 000,00	0,00	409 500,00	0,00	409 500,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	36 000,00	0,00	42 000,00	0,00	42 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 084 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 220 000,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 084 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 220 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 220 000,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	30 000,00		30 000,00	0,00	30 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>30 000,00</b>		<b>30 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>30 000,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 114 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 250 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 250 000,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	-------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>250 000,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 500 000,00</b>
--	---------------------

#### Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>214 000,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le budget primitif pour 2023
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférents

Par :

Voix pour :	18
Voix contre :	0
Abstention :	2 (LEPINEUX François, MORELOT Gilles)
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE



**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX**

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAIS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-07 : FINANCES : Attribution et versement des subventions aux associations**

*Vu les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,*

*Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec l'administration,*

*Vu les demandes préalables faites par les associations pour l'obtention d'une subvention,*

Considérant que la commune puisse accorder des subventions de la manière suivante :

ASSOCIATION		SUBVENTION
FOULEE BRAXEENNE		350,00 €
JSB	JSB CYCLO CLUB BRAXEEN	500,00 €
	JSB BASKET	1 200,00 €
	JSB FOOTBALL	1 600,00 €
	JSB PETANQUE	500,00 €
BRAX MONTAGNE		2 100,00 €
TENNIS CLUB DE BRAX		1 400,00 €
AMIS RANDONNEURS BRAXEENS		550,00 €
Association CHASSE		310,00 €
JUDO BRAX 31		1 000,00 €
LES COPEAUX OCCITANS		200,00 €
FOYER RURAL		4 000,00 €
Coq Rugby Léguevinois		250,00 €
EAMTC (arts martiaux-Tai Chi)		700,00 €
Crèche des P'tits Coquins		18 085,00 €





Coopérative groupe scolaire	3 900,00 €
Les Anciens Combattants	150,00 €
Comité des fêtes	6 169,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 964€</b>

Considérant que la commune puisse accorder des subventions exceptionnelles, celles-ci seront versées dans les seuls cas où les manifestations auront lieu ou sous condition d'achat de matériel pour les associations suivantes :

ASSOCIATION	Motif	SUBVENTION
FOULEE BRAXEENNE	Réalisation d'une course pédestre adulte et enfants	400,00 €
Gourmet de BRAX (AMAP)	Réalisation d'un marché festif	400,00 €
Brax Montagne	Réalisation d'une compétition départementale d'escalade	400,00 €
Assoc.Bdk Sport Team (4L Trophy/N. Cabrol)	Participation au 4L Trophy	150,00 €
JSB FOOTBALL	Réalisation d'un stage de football pour les enfants et/ou voyage de fin de saison	400,00 €
JSB BASKET	Réalisation d'un stage de basket pour les enfants et/ou voyage de fin de saison	400,00€
Amis Randonneurs Braxéens	Réalisation d'une randonnée à vélo tout âge	150,00 €
APEB	Réalisation du marché solidaire de Noël	400,00 €
Tennis Club de Brax	Réalisation d'un stage à la base de loisirs de Bouconne	400,00 €
2 pieds 2 roues	Réalisation d'une journée réparation des vélos à titre gratuit	200,00 €
EAMTC (arts martiaux-Tai Chi)	Réalisation d'un stage pour enfant	400,00 €
Foyer RURAL	Réalisation d'un gala de danse et/ou un stage de danse	400,00 €
Judo Brax 31	Réalisation d'un stage pour enfant	400,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>4 500€</b>

Considérant que la commune puisse accorder des subventions sur la base d'objectif à atteindre de la manière suivante :

ASSOCIATION	Objectif	SUBVENTION
-------------	----------	------------

EAMTC (art martiaux Tai-chi)	Amélioration des infrastructures : participation à l'achat du matériel (bras de force/bras de musculation)	200 €
<b>TOTAL</b>		<b>200,00 €</b>

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer une enveloppe globale de 47 664€ de subvention au compte 6574 dont 4 500€ sont attribuées en tant que subvention exceptionnelle dans les conditions précitées et 200€ en subvention par objectif dans les conditions précitées ;
- D'attribuer les subventions communales aux associations précitées conformément aux tableaux ci-dessus ;
- Les crédits alloués pourront faire l'objet d'un contrôle de leur bonne exécution par la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions ;
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2023.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAIS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-08 : FINANCES : Attribution d'une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) pour 2023**

*Vu l'article 1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Considérant que la commune puisse accorder une subvention de fonctionnement au Centre Communal d'Action Sociale ;

Considérant qu'il est proposé d'attribuer une subvention d'équilibre de 24 000€, la participation de la commune a été augmentée car le volume des demandes du CCAS est en constante augmentation et le temps de travail de l'agent mis à disposition du CCAS a été réévalué à la hausse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide :

- D'attribuer une subvention de fonctionnement à hauteur de 24 000€ au CCAS de Brax.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte y afférent.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire  
Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE



**REPUBLIQUE FRANÇAISE****DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX****SEANCE DU 29 MARS 2023****Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOUAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-09 : PETITE-ENFANCE : Approbation de la convention de coopération entre les communes de Brax et de Léguevin concernant l'accueil de jeunes enfants géré par l'association « Les P'tits coquins »**

*Vu la convention pluriannuelle d'objectif entre la Mairie de Brax et l'association « Les P'tits coquins »  
Vu la convention pluriannuelle d'objectif entre la Mairie de Léguevin et l'association « Les P'tits coquins »*

Considérant que la commune de Brax et de Léguevin participe par le biais de subvention à la pérennité financière de la crèche associative « Les P'tits coquins »,  
Considérant qu'il est nécessaire de signer une convention entre les communes de Brax et de Léguevin afin de déterminer les modalités de coopération et de financement,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire  
Thierry ZANATTA**

Signé par :   
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE





REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX

SEANCE DU 29 MARS 2023

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOVAHI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02-10 : PETITE-ENFANCE : Approbation de la convention pluriannuelle d'objectif entre la Mairie de Brax et l'association « Les P'tits Coquins »**

*Vu l'article 14 du Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne conférant à une collectivité territoriale le pouvoir de qualifier une activité d'intérêt général de service d'intérêt économique général (ci-après SIEG),  
Vu le protocole n° 26 sur les services d'intérêt général annexé au traité sur l'Union européenne et au traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,*

*Vu l'article 106 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,*

*Vu le Règlement (UE) N° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité publié au Journal officiel de l'Union européenne le 26 juin,*

*Vu la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 11 janvier 2012 (SIEG),*

*Vu les dispositions du code général des collectivités territoriales,*

*Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations (créé par l'article 59 de la loi n°2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire),*

*Vu l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,*

*Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,*

*Vu la circulaire n° 5811/ SG en date du 29 septembre 2015 relative aux nouvelles relations entre les pouvoirs publics et les associations dite « circulaire Vals ».*

Considérant que la commune de Brax octroie une subvention supérieure à un montant de 23 000€ et qu'il est donc impératif de rédiger une convention d'objectif et de moyens portant du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2026,

Considérant que le montant de la subvention versée est de 72 340€ sur 4 ans soit 18 085€ par an.  
Considérant que le projet que ladite association propose de réaliser au cours de la période couverte par la présente convention concourt à la politique sociale, éducative du territoire et à la satisfaction de l'intérêt public local de la collectivité,  
Considérant que cette convention a été réalisée concomitamment avec la Commune de Léguevin, la CAF et l'association,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes y afférant,
- D'inscrire les crédits nécessaires au budget.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**



Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 31/03/2023  
Qualité : MAIRE





**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT DE LA  
HAUTE-GARONNE**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BRAX**

**SEANCE DU 29 MARS 2023**

**Date de convocation : 24/03/2023**

Le Conseil Municipal de la Commune de BRAX, dûment convoqué, s'est réuni en **session ordinaire** à la Mairie, **sous la présidence de Monsieur Thierry ZANATTA, Maire.**

**Présents :** BENOUABI Khadija, FONTAYNE Nicole, LAMOTTE Anne, NAHMIAS Véronique, RACAUD-ESPINOSA Christine, BEGUE Philippe, BEUGNIET Philippe, DANDURAND Jean-Michel, ESCOBEDO André, FRECHOU Grégory, LEFRANC Patrick, LEPINEUX François, MANGION Christophe, MORELOT Gilles, SOULIE Jean-Christophe, ZANATTA Thierry.

**Pouvoirs :** FILLON Sabine donne procuration à RACAUD-ESPINOSA Christine ; LAVAL Ghislaine donne procuration à DANDURAND Jean-Michel ; PELOUZE Camille donne procuration à ZANATTA Thierry ; SAURAT Christian donne procuration à LEFRANC Patrick

**Absents :** AL-GAMRA Esmâ, BEDIR Fabienne, FILLON Sabine, LAVAL Ghislaine, PELOUZE Camille, GAROPPO Gilles, SAURAT Christian

Monsieur DANDURAND Jean-Michel a été nommé secrétaire de séance.

**D 2023-02 : Vœu du conseil municipal : Demande de soutien pour le renforcement des effectifs de la brigade de gendarmerie**

Monsieur le préfet,

Le bassin de vie de l'ouest Toulousain poursuit son développement en raison d'un dynamisme économique important et de son attractivité en termes d'habitat.

Toulouse Métropole et plus généralement son aire urbaine affichent la plus forte croissance nationale.

Ce dynamisme est plus prégnant sur le secteur ouest de Toulouse, Pibrac et Brax dans le périmètre de la Métropole, mais aussi Léguevin et les communes de la Vallée de la Save situées dans le Grand Ouest Toulousain, ainsi que le démontrent les différents diagnostics du Plan de Déplacement Urbain ou des Plans Locaux d'Urbanisme et Habitat.

Depuis plusieurs années, cette évolution a pour conséquence de renforcer la mutation de nos communes en villes urbaines alors que la plupart étaient rurales il y a 20 ans.

Afin de faire face aux enjeux de sécurité routière, des personnes ou des biens, nous constatons que l'effectif de la gendarmerie de Léguevin n'évolue pas à la hauteur des besoins, voire réduit son effectif.

Nous, les élus locaux, soulignons le professionnalisme et l'engagement des militaires affectés à cette brigade.

Cependant, l'accroissement des populations, et son corollaire en termes de besoin d'interventions ou de prévention, requiert un renforcement de l'effectif de cette brigade.

Nous sollicitons votre bienveillance afin d'étudier notre demande et restons à votre disposition pour poursuivre ce travail dans l'intérêt de nos concitoyens.

Par :

Voix pour :	20
Voix contre :	0
Abstention :	0
Non-participation au vote :	0

**Le Maire**  
**Thierry ZANATTA**

Signé par : Thierry ZANATTA  
Date : 30/03/2023  
Qualité : MAIRE

